

Le Pr Fourtillan, 77 ans, en détention « provisoire » depuis le 20 avril !



Le Pr Jean-Bernard Fourtillan, ingénieur chimiste, expert pharmacologue, toxicologue, professeur émérite de chimie thérapeutique et de pharmacocinétique à la **faculté de médecine et de pharmacie de l'université de Poitiers**, est l'un des intervenants-phares du [film Hold-Up](#) sorti le 11 novembre 2020.

Ce documentaire, coproduit par Pierre Barnérias, Nicolas Réoutsky et Christophe Cossé, a connu un [énorme succès sur les réseaux sociaux](#).

Il a à tel point effrayé la caste politico-médiatique que, sur injonction du régime macronien (voir [ici vers 2:25](#) l'intervention du porte-parole de LREM), la **plateforme Vimeo** – qui au départ l'hébergeait – a dû le supprimer.

Dans ce film, le Pr Jean-Bernard Fourtillan accuse l'**Institut Pasteur** d'avoir en 2004 « *fabriqué* » le virus **SARS-Cov-2** – responsable de la **Covid-19** – afin de pouvoir commercialiser un

vaccin plus dangereux que le virus : « *L'institut Pasteur veut flinguer 7 milliards et demi de personnes* » affirme le pharmacologue.

A la suite de ce film, l'**Institut Pasteur** a annoncé porter plainte pour diffamation contre **Jean-Bernard Fourtillan**, lequel a annoncé à son tour avoir lui-même porté plainte le 4 décembre 2020 contre l'**Institut Pasteur**.

Trois jours après son dépôt de plainte, le 7 décembre donc, **Jean-Bernard Fourtillan** était arrêté pour exercice illégale de la médecine dans le cadre d'une enquête concernant des essais thérapeutiques qu'il a menés courant 2019 avec le **professeur Henri Joyeux** sur des patients atteints de la maladie d'**Alzheimer**.

Trois jours après son arrestation, **Jean-Bernard Fourtillan** est [hospitalisé sans son consentement dans un établissement psychiatrique](#) d'Uzès ; il est libéré une semaine plus tard sur décision du juge des libertés et de la détention. Le 26 janvier 2021, le **Pr Fourtillan** donnera cette **interview** à **France Soir** :

Ce sera sa dernière intervention publique.

Le Pr Fourtillan a été interpellé jeudi 15 avril dans un hôtel à **Chaudes-Aigues** (Cantal) en vertu d'un mandat d'arrêt émis par un juge d'instruction du pôle santé publique du tribunal de Paris, puis placé en **détention « provisoire » le mardi 20 avril** à la maison d'arrêt d'**Aurillac**.

Le professeur, âgé de 77 ans y est interné depuis plus d'un mois et demi **sans aucune perspective de remise en liberté**.

« La justice vous a présenté une alternative en vous donnant des obligations, mais vous avez dit, encore aujourd'hui, que vous ne les respecteriez pas. La détention est donc la

dernière solution. J'ai décidé que vous deviez aller un temps en prison », a déclaré la juge des libertés et de la détention lors d'une audience du **Tribunal de Paris** devant lequel a comparu le professeur le **20 avril** dernier.

La juge a néanmoins eu la bonté d'âme d'ajouter qu'il s'agissait d' « **une décision difficile à prendre, compte tenu de l'âge du professeur et de son absence de dangerosité** ».

Il n'est pas inutile de rappeler **le cursus scientifique prestigieux** de celui que la République se permet de faire croupir dans ses geôles, alors qu'une crapule comme **Cahuzac** (ce n'est qu'un exemple parmi des centaines) n'a écopé d'aucune journée de prison. Grâce, il est vrai, aux multiples relations d' « amitié » qu'un certain **Eric Dupont-Moretti, l'avocat-des-pauvres-et-des-déshérités, ([qui a pris du galon depuis](#))** entretient avec **le petit monde très « fraternel » de la justice républicaine.**

Il n'est pas non plus inutile de rappeler le superbe poème sur le **[Jugement des juges](#)** que **Robert Brasillach** a composé dans son cachot de **Fresnes** quelques jours avant son exécution.

Extraits du cursus du Professeur [Jean-Bernard Fourtillan](#) :

✧ Né en octobre 1943, il est ingénieur diplômé de l'**École Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique** de Bordeaux (promotion 1966), **interne des hôpitaux en pharmacie** en 1968.

✧ A l'âge de 28 ans (février 1972), il est nommé **professeur agrégé de chimie thérapeutique** de la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers et deviendra **expert en toxicocinétique.**

✧ En 1974, il est reçu **major au concours national des**

pharmaciens des hôpitaux, le pharmacopate.

✘ Il est **expert toxicologue spécialisé en pharmacocinétique** auprès du Ministère français de la Santé depuis 1978.

✘ **Responsable de l'Institut universitaire de chromatographie et de spectrométrie de masse appliquées à la recherche clinique (CROSMAPHAC), de 1978 à 1980.**

✘ **Manager scientifique du Centre privé de recherche biomédicale CEROM de Poitiers de 1981 à 1985.**

✘ **Manager scientifique du Centre privé de recherche biomédicale CEPHAC de Poitiers de 1985 à 1987.**

✘ **Manager scientifique du Centre privé de recherche biomédicale CEMAF de Poitiers de 1988 à 1999.** La CRO CEMAF a été vendue à la société PAREXEL INTERNATIONAL en Septembre 1999.

✘ **Senior Director de PAREXEL-CEMAF CPRU, et Vice-président de PAREXEL Worldwide Bio Analytics de septembre 1999 à septembre 2001.**

✘ En 1994, c'est au **CEMAF** de Poitiers qu'a pu être démontrée l'efficacité remarquable du premier traitement contre le **SIDA**, le **RITONAVIR** commercialisé depuis 1996 par la firme pharmaceutique **Abbott**, sous l'appellation commerciale de **NORVIR**.

Publications et dépôts de brevets du Pr FOURTILLAN

Plus de 400 publications dans des revues internationales (incluant des conférences), et 15 brevets de médicaments

[Henri Dubost](#)

